

Reste maintenant à se demander pourquoi ce trésor a été mis en la possession des Sœurs de la Congrégation, de préférence à toute autre Communauté.

La raison en est facile à comprendre. Par sa vocation, la Congrégation est destinée à faire honorer Marie et à étendre sa dévotion : et c'est pourquoi la Providence leur adresse ce trésor, comme à leur insçu, car elles n'ont fait aucune avance pour se le procurer : elles en ignoraient l'existence, et, l'eussent-elles connu, elles ne pouvaient espérer l'obtenir : puis elle arrive au milieu d'elles, par une coïncidence aussi touchante que remarquable, et qui n'avait été ni prévue, ni concertée, le 1er juillet 1855, veille de la Visitation, fête patronale de l'Institut, au moment où elles allaient commencer les premières Vêpres de la Fête, comme si Marie eût voulu prendre possession de cette maison, au jour même où elle y est honorée comme patronne. Circonstance singulière qui fit naître dans les cœurs la plus vive allégresse et leur fit goûter quelque chose du bonheur qu'éprouva Ste. Elizabeth, en pareil jour, en recevant la Mère de son Dieu dans sa propre demeure, sentiments que plusieurs Sœurs exprimèrent par les paroles mêmes de la mère de St. Jean : "D'où nous vient ce bonheur que la Mère de notre Dieu vienne nous visiter."

Le but de la bonté divine est donc de renouveler en ces jours la sincère et solide piété envers Marie, dans le cœur de tous les *Canadiens*, par des moyens semblables à ceux qu'elle avait employée pour l'y faire naître et fleurir. Ce dessein s'est déjà manifesté par la confiance spontanée que l'apparition de cette statue a fait naître dans les âmes, par la dévotion des fidèles à se procurer de l'huile de la lampe qui brûle devant son autel, sans que personne ait donné connaissance de ce pieux usage qui se pratiquait en France ; par les grâces et les guérisons obtenues, et enfin, par la construction de ce temple, effet du zèle, de la générosité des *Sœurs de la Congrégation*, qui, à l'imitation du saint Roi David, n'eurent pas plutôt reçu la précieuse statue, qu'elles résolurent de n'avoir ni calme, ni repos qu'elles ne lui eussent élevé un sanctuaire honorable où tous les fidèles pussent y avoir accès, et dans lequel l'auguste Reine du Ciel fut plus particulièrement honorée sous le titre si touchant de la *Compassion*.

C'est donc à nous de nous montrer les dignes enfants de nos Pères dans la Foi, de renouveler dans nos âmes la dévotion envers Marie, en cette circonstance si providentielle.

Dieu proportionne toujours les secours aux besoins. Il donna autrefois à ce pays la statue de Notre-Dame-de-Bonsecours, dans un temps où il était exposé à des périls de guerre continuels. Aujourd'hui il nous fait don de la statue de Notre-Dame-de-Pitié, dans un temps où nous avons à déplorer la perte de tant d'âmes entraînées dans la route du mal par les maximes antichrétiennes du siècle, l'amour du luxe ou de la sensualité. Pouvait-il nous donner un secours plus efficace ! Une marque plus privilégiée de sa bonté que Sa Grandeur, Mgr. de Montréal, dans ses dernières instructions au clergé et au peuple de son diocèse, considère et recommande comme un moyen sûr et puissant de nous préserver contre la contagion générale !

Béni soit donc le Seigneur qui a daigné se ressouvenir de ses *miséricordes et de ses promesses faites à Israël*.

Marie n'a jamais rejeté la prière de ceux qui recouraient à elle ; combien plus la bonté de son cœur maternel se laissera-t-elle toucher par les prières de

ceux qui viendront visiter ce sanctuaire auguste consacré par les prières les plus solennelles de l'Eglise !

Puisse toutes les générations recevoir les torrents de grâces et de bénédictions qui y sont attachées ! Puisse la sincère dévotion au saint mystère de la *Compassion de Marie* jeter dans tous les cœurs de profondes racines, et après nous avoir fait compatir sur la terre aux douleurs de cette divine Mère nous rendre tous participants de sa gloire dans le Ciel, que je vous souhaite avec la bénédiction de Monseigneur.

Nous ne ferons pas l'éloge de l'Orateur, notre faible voix ajouterait peu à la voix de ses *Œuvres* si bien connues, si bien appréciées en Canada, en France et à l'étranger ; mais nous ne pouvons oublier de remarquer, avec la *Minerve*, combien le choix du Rév. Messire Faillon pour prédicateur en cette circonstance a été heureux, délicat, et combien il a procuré de douces jouissances à tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre.

A la suite de cet entretien, dont malheureusement nous ne rapportons que les points les plus saillants, (n'ayant pu avoir recours qu'à notre mémoire, et n'ayant osé nous adresser au Rév. Messire Faillon, crainte de blesser sa modestie,) la sainte Messe se continua. Mgr. donna sa bénédiction solennelle et fit publier les Indulgences accordées à tous ceux qui visiteraient ce temple au jour anniversaire de sa Dédicace : et les chœurs entonnèrent le *Magnificat*. Toute l'assemblée se leva spontanément, toutes les voix se mêlèrent, et les accents de la plus vive reconnaissance éclatèrent et montèrent jusqu'au trône de la Miséricorde divine, pour la bénir des faveurs qu'elle n'a pas accordées à toutes les nations. Le soir, Mgr. couronna cette grande fête par un salut solennel.

Ainsi s'accomplissent les saintes solennités de l'Eglise, à la gloire de Dieu, à l'avantage et pour le bonheur de l'homme, laissant après elles des joies sans remords, des souvenirs impérissables et un désir ardent de contempler un jour les solennités triomphantes de l'Eglise du Ciel dont elles ne sont qu'une faible et périssable image.

Nous avons reçu le *Mémorial de l'Education du Bas-Canada*, de M. J.-B. Meilleur, A. M., M. D., ancien membre du Parlement et ex-Surintendant de l'Instruction-Publique pour le Bas-Canada. C'est le résumé des faits relatifs à l'Education, jusqu'à l'année 1855.

Ce livre, animé de l'esprit profondément religieux de l'auteur, montre les progrès et les bienfaits de l'Education religieuse dans le *Canada* ; à ce titre, il se recommande à tous les bons catholiques et aux amis dévoués et éclairés de l'avenir de leur pays.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Prix de l'abonnement pour tout le Canada : \$2 par an ; \$1 pour six mois ; en dehors du Canada \$2 50c. par an.

L'abonnement est pour un an ou pour six mois et date du 1er Janvier et du 1er de Juillet. Tout ce qui regarde la Rédaction et l'Administration doit être adressé franco à MM. les Editeurs de l'Echo du Cabinet de Lecture Paroissial, Boite 85, Bureau de Poste, Montréal.

On s'abonne chez M. Jean Thibaut, au Cabinet de Lecture paroissial, rue Notre-Dame, et chez MM. Plingnet et Cie., Imprimeurs.

Imprimé par Plingnet & Cie., 26, rue St. Gabriel.